

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la Commission n° 100

**Stratégie informatique 2023-2027 et plan d'actions 2023 basés sur les risques – Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.-.**

**Réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable »**

---

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapportrice :                                             | Mme Anouck <b>SAUGY</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Membres présents :                                        | Mme Denise <b>GEMESIO</b><br>M. Nicolas <b>HURNI</b><br>Mme Derya <b>CELIK</b><br>M. Samuel <b>DE VARGAS</b><br>M. Andrea <b>MUNGER</b><br>M. Sébastien <b>KESSLER</b><br>Mme Maurane <b>VOUGA</b><br>Mme Romane <b>BENVENUTI</b><br>M. Eric <b>BETTENS</b><br>M. Mathias <b>PAQUIER</b><br>M. Elouan <b>INDERMÜHLE</b> |
| Membres excusés :                                         | M. Johann <b>DUPUIS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Représentants de la Municipalité et de l'Administration : | Mme Natacha <b>LITZISTORF</b> , Conseillère Municipale<br>Mme Julia <b>AYMONIER</b> , Cheffe de service SOI                                                                                                                                                                                                             |
| Notes de séance :                                         | M. Frédéric <b>TÉTAZ</b> , Secrétaire du Conseil communal                                                                                                                                                                                                                                                               |

---

Lundi 27 février 2023, 17h30

Salle des commissions, Place de Palud 2, 1002 Lausanne

---

La commission susmentionnée débute par une brève présentation du rapport-préavis par Madame la Municipale. La première partie du rapport-préavis présente la ligne et les valeurs de la Municipalité, notamment en matière informatique, et en termes de gouvernance culturelle. Les processus de la Ville prévoient désormais non seulement un visa par le contrôle des finances, mais également du SOI lorsque les dépenses sont liées à l'informatique. Les votations fédérales et une prise de position cantonale ont montré la nécessité d'assurer une souveraineté numérique. Le rapport-préavis présente également une stratégie écoresponsable en matière d'informatique, un volet de promotion de la santé et d'accessibilité, et un volet d'accompagnement au changement.

La séance se poursuit avec une présentation PowerPoint des enjeux du rapport-préavis par Madame la cheffe de Service. La stratégie informatique est fondée sur 5 axes que sont : l'exploitation, l'obsolescence, les postes de travail, la gouvernance ainsi que la transformation numérique et la cyberadministration. Tous ces sujets seront développés en parallèle. Des risques majeurs ayant été identifiés, la priorité a été portée sur les points qui seront traités dès

# Conseil communal de Lausanne

---

2023.

La présidente ouvre la discussion générale sur ce postulat.

Un premier commissaire félicite la Municipalité pour ce rapport-préavis ambitieux. Il souligne une volonté de rationalisation des solutions dans le but de lutter contre les doublons ainsi qu'un besoin d'inclure tous les services de la Ville dans la stratégie. Il s'interroge sur la relation avec les SIL ainsi que l'opportunité d'engager des personnes en CDD plutôt qu'en CDI et demande des précisions pour les actions prévues en 2023. Enfin, il estime que le montant prévu pour réduire l'obsolescence des solutions retenues n'est pas suffisant.

Madame la Municipale ainsi que Madame la Cheffe de Service informent la commission que certains services restent réticents à des solutions qui ont pour but de rationaliser les processus. S'agissant des SIL, il est annoncé que la collaboration est accrue. Enfin, Madame la Cheffe de Service annonce une volonté de pérenniser les engagements sous forme de CDD en CDI lorsque certains départs à la retraite auront eu lieu.

La discussion se poursuit avec un second commissaire qui estime que le budget du rapport-préavis est trop timide et qui souhaite à long terme que la Municipalité annonce une réelle ambition et stratégie informatique. Un autre commissaire relève que les taux d'obsolescence sont élevés et s'interroge sur la santé du Service informatique.

Madame la Municipale répond que la Municipalité a dû faire des choix alors que lors d'une séance de la commission consultative informatique, on estimait le budget total de la stratégie informatique souhaitée à environ CHF 50 millions. Pour ces raisons, des arbitrages ont dû être effectués et la Municipalité a choisi d'avancer brique par brique pour garantir une certaine agilité, flexibilité et réalisme. S'agissant du Service informatique, Madame la Municipale informe la commission que des changements à l'interne ainsi que l'arrivée de la nouvelle Cheffe de Service ont apporté un nouvel élan et que les nouveaux engagements entrepris ont permis de monter en compétence.

Dans le cadre de la discussion, une commissaire interroge sur les mesures prises pour protéger la santé des collaborateurs de la Ville ainsi que les dispositions prises pour les accompagner au changement. Il est souligné que sans accompagnement, les risques d'échec sont importants.

Madame la Cheffe de Service informe la commission qu'une équipe de business analystes a été mise en place et que cette dernière joue un rôle essentiel et deviendra une priorité dans le développement du service ces prochaines années. Enfin Madame la Municipale souligne que le rapport-préavis aborde des domaines comme l'inclusivité, la promotion de la santé ainsi que l'écoresponsabilité qui lui sont chers.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente parcourt le rapport-préavis point par point.

Dans le cadre de la discussion particulière, un commissaire demande pour quelles raisons l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la protection des données en 2023 (LDP) n'a pas été prise en considération. Une commissaire s'interroge sur la sobriété informatique et ses conséquences. Madame la Cheffe de Service informe que des rapports préavis sur ces sujets-là seront déposés prochainement.

Un commissaire relève le nombre de scripts devant être réécrits est important. Un autre commissaire annonce être satisfait de la réponse apportée au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts, et rappelle que deux postulats en lien avec le développement durable sont

# Conseil communal de Lausanne

---

encore en attente de réponse. Enfin, un commissaire regrette que le chapitre dédié à l'impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap n'ait pas été plus détaillé. Finalement, des commissaires interrogent la Municipalité sur le budget prévu et le tableau présenté.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de voter les sept conclusions du rapport-préavis. A l'unanimité, il a été décidé de voter les conclusions 1 à 6 ensemble, puis la conclusion 7 séparément. Pour les conclusions 1 à 6, le résultat du vote est le suivant :

**OUI : 11 voix**  
**NON : 0 voix**  
**Abs. : 1 voix**

Ainsi, par 11 voix en faveur et une abstention, la commission approuve le rapport-préavis n°2022/38 de la Municipalité ainsi que l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.

Pour la conclusion 7, le résultat du vote est le suivant :

**OUI : 12 voix**  
**NON : 0 voix**  
**Abs. : 0 voix**

A l'unanimité, la commission approuve la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Muriel Chenaux Mesnier et consorts.

La présidente remercie ses collègues ainsi que les personnes de l'Administration pour leur présence, leur éclairage et leur travail. La séance est levée à 18h43.

Lausanne, le 13 mars 2023

Anouck Saugy  
Rapportrice